

Cet article a paru dans le CIA INFO no 73

LA FUSION CIA – CEH ET L'AMPIA

L'important « chantier » de la fusion des caisses de prévoyance publiques initié par le Conseil d'Etat en 2007 a immédiatement mobilisé notre attention et ce dès son ouverture. C'est ainsi qu'au mois d'août 2007 déjà, suite au refus du Conseil d'Etat d'associer un représentant des pensionnés aux travaux du groupe de pilotage, le Comité de l'AMPIA a tenté de lier cette absence à l'assurance d'être associé, sinon consulté pour tout ce qui a trait aux pensionnés. Le Conseil d'Etat a alors répondu « ... *nous souhaitons que cette consultation soit menée sur la base des solutions construites et de résultats probants élaborés par le groupe de pilotage paritaire...* » ce qui laissait entrevoir la possibilité d'un dialogue.

Voyons maintenant où nous en sommes deux années plus tard.

Les travaux du groupe de pilotage ont débuté en septembre 2007 avec comme conditions cadre le maintien de la primauté des prestations et le respect du système de financement mixte, répondant par là aux contraintes du modèle des experts. Durant ces deux années nous n'avons que trop rarement pu glaner quelques informations. C'est dans ce contexte de discrétion qu'il faut situer notre lettre de relance adressée au Conseil d'Etat le 21 mars 2009. Ce courrier rappelait sa promesse de nous consulter avant toute décision, ainsi que nos préoccupations notamment en ce qui touche à l'indexation et notre présence au sein des organes factuels de la future entité fusionnée.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'Etat nous confirmait qu'aucune décision irréversible n'avait été prise et nous conviait à une séance d'information et d'échanges sur l'état d'avancement des travaux du groupe de pilotage pour le 4 juin 2009. Lors de cette présentation nous apprenons, outre le retard pris par rapport au calendrier initial, qu'il n'est plus question pour la délégation patronale d'abriter en son sein, dans la future entité, les représentants des pensionnés. Dont acte.

Nous déplorons vivement, dans notre courrier du 1^{er} juillet 2009 adressé au Conseil d'Etat, cette mise à l'écart et réaffirmons notre volonté d'être représentés dans le comité de la future entité selon des modalités que nous pourrions arrêter de concert.

La réponse du Conseil d'Etat, dont la teneur il faut le dire nous a surpris, nous est parvenue fin août. Nous apprenons alors que «...*la composition du groupe de pilotage a été soigneusement réfléchie et négociée ... il n'est donc pas opportun de la remettre en cause à six mois de la fin des travaux* » et plus loin « ...*que nous serons régulièrement informés ... en particulier de la décision prise quant à notre participation au comité de la future caisse* » et plus loin encore un paragraphe affirmant que le Conseil d'Etat « ...*est attaché au principe de l'indexation mais qu'il ne saurait le garantir en tout temps* », pour conclure en rappelant « ... *les efforts financiers que les jeunes fournissent aujourd'hui pour garantir vos acquis.* ».

On le voit, le ton a changé, ce qui ne manque pas de nous inquiéter. La dernière remarque relative aux efforts financiers nous apparaît comme particulièrement inappropriée. En effet, lever une génération contre une autre est un jeu dangereux et nous nous élevons fermement contre cette manière de voir qui met en péril la solidarité intergénérationnelle, pierre angulaire de notre système de prévoyance.

De glissements imperceptibles en reports de concertations, nous constatons que désormais nous sommes privés d'interlocuteur direct, et ce sans avoir à aucun moment négocié quoi que ce soit. Nous n'avons jamais été consultés et ce que nous savons de cet important dossier est le fruit de nos demandes et démarches répétées.

Nous prenons acte avec amertume de cette nouvelle donne, notamment de notre probable éviction sans une quelconque consultation des organes factuels de la future entité et ce contrairement aux assurances données en son temps.

Aujourd'hui, où l'on envisage de toucher à l'indexation des rentes, nous ne pouvons simplement pas admettre cette absence de représentation et allons le faire savoir.

Notre tout jeune site internet www.ampia.ch sur lequel vous trouverez les différents documents cités plus haut, va désormais rendre plus visible notre détermination.

Octobre 2009 Werner Zimmermann